

MAIRIE de PORTE-DE-SAVOIE

77 Place de la Mairie Les Marches 73800 PORTE-DE-SAVOIE

Tél: 04.79.28.12.82 - Fax: 04.79.28.19.14

Arrêté n°2023/345 Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 09/11/2023

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2023 AUTORISANT L'OUVERTURE PROVISOIRE D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

Le Maire de la Commune de PORTE-DE-SAVOIE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2, L 2213-9 :

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L111-8, R 111-19-19, R 111-19-20 et R 123-46;

 ${\bf Vu}$ le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité;

Vu l'arrêté modifié du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980 portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Vu l'arrêté du 1er août 2006 modifié par l'arrêté du 30 novembre 2007 fixant les dispositions techniques destinées à rendre accessible aux personnes handicapées les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public lors de leur construction, leur création ou leur modification, pris en application des articles R111-19 à R 111-9-3 et R 111-19-6 du code de la construction et de l'habitation;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2006 instituant la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, modifié par arrêté préfectoral du 10 juin 2010 ;

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un établissement recevant du public, présentée par la SARL MC MELI MELOU représentée par Madame CHEVALLIER Raphaëlle, domiciliée au 4 rue Antoine Borrel, 73800 MONTMELIAN, agissant en sa qualité d'exploitant;

Vu le groupe de visite de sécurité en date du 31 octobre 2023, qui a émis un avis favorable avec prescriptions (local de rangement à isoler au feu, ajout de ferme-portes) concernant la réalisation des travaux enregistrés sous le numéro n°AT07315123G9005;

ARRÊTE

ARTICLE 1:

La micro-crèche, dénommée « MELI MELOU », classée comme établissement recevant du public de type J avec une activité de type R de 4ème catégorie - sis 200, Place de la Mairie, Les Marches, 73800 PORTE-DE-SAVOIE -, est autorisée à ouvrir provisoirement au public, à compter du 08 novembre 2023. L'établissement fera l'objet d'un arrêté d'ouverture définitif, suite à l'examen du dossier par la Sous-Commission Départementale de Sécurité (SCDS) ERP IGH.

ARTICLE 2:

L'exploitant est tenu de maintenir son établissement en conformité avec les dispositions du code de la construction et de l'habitation, du règlement de sécurité contre l'incendie et la panique et les règles relatives à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite précitées.

ARTICLE 3:

Tous les travaux qui ne sont pas soumis à permis de construire mais qui entraînent une modification de la distribution intérieure ou nécessitent l'utilisation d'équipements, de matériaux ou d'éléments de construction soumis à des exigences réglementaires, devront faire l'objet d'une demande d'autorisation. Il en sera de même des changements de destination des locaux, des travaux d'extension ou de remplacement des installations techniques et des aménagements susceptibles de modifier les conditions de desserte de l'établissement.

Les changements de direction de l'établissement seront signalés à la commission de sécurité compétente.

ARTICLE 4:

Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant dont une ampliation sera transmise à :

M. le Préfet de la Savoie - BP 1801 - 73018 CHAMBERY

M. le Chef de la Brigade de Gendarmerie - 73800 MONTMELIAN

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie - BP 36 - 73232 SAINT ALBAN LEYSSE

A PORTE-DE-SAVOIE, le 07 novembre 2023 Le Maire,

Francka XIII AND ption en prétecture 073-200083681-20231107-2023 3457 Date de télétransmission 09/41/2023 Date de réception préfecture 09/11/2

avoie